EKHF Eidgenössische Kommission für höhere Fachschulen
CFES Commission fédérale des écoles supérieures
CFSSS Commissione federale delle scuole specializzate superiori

Rapport annuel 2012

1. Tâches de la commission

La composition et les tâches de la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) sont réglementées par les articles 20 et 21 de l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES). La CFES évalue, à l'intention de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)/depuis le 1er janvier 2013 du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les plans d'études cadres (PEC), les filières de formation et les études postdiplômes (EPD); elle propose à l'OFFT/au SEFRI la reconnaissance des PEC, des filières de formation et des EPD. En collaboration avec les cantons, elle contrôle en outre le respect des conditions de reconnaissance, également à l'intention de l'OFFT/du SEFRI .

2. Composition de la commission

La CFES est composée de 15 représentants des organisations de branches, des écoles, des cantons et de la Confédération; les régions linguistiques et les sexes doivent être représentés équitablement.

Le Conseil fédéral a nommé quatre nouveaux membres pour la législature 2012 à 2015. Walter Baumgartner a succédé à Hans-Jürg Winzeler, Philippe Béguelin à Jean-Michel Oswald, Anna Gerber à Daniel Jung et Georg. B. Weibel à Hans Peter Ruggli. Laura Perret, cheffe de l'unité Formation professionnelle supérieure, a succédé à Martin Stalder en tant que représentante de l'OFFT/du SEFRI au sein de la commission. Le nombre de changements au niveau de la composition de la commission au début de la législature s'élevait ainsi à cinq. Peter Petrin a en outre été nommé président et Jürg Fritzsche vice-président. L'OFFT disposait d'un représentant supplémentaire en la personne de Nicole Aeby, cheffe de projets au sein de l'unité Formation professionnelle supérieure. L'OFFT/le SEFRI ne possède toutefois qu'une seule voix au sein de la CFES. Evelyne Achour, de l'OFFT/SEFRI, continue de gérer le secrétariat de la commission.

Anna Gerber et Josef Widmer ont quitté la commission en cours d'année pour des raisons professionnelles. La CFES comptait ainsi deux sièges vacants pour la fin de l'année sous revue.

3. Thèmes clés

En 2012, la CFES a majoritairement traité des procédures de reconnaissance de filières de formation et d'études postdiplômes: elle a désigné des experts principaux et des experts ainsi que des personnes de contact compétentes pour les nouvelles procédures de reconnaissance au sein de la CFES, s'est chargée de rapports intermédiaires relatifs aux procédures de reconnaissance et s'est prononcée sur les

rapports finaux relatifs aux procédures de reconnaissance, qui ont donné lieu à des recommandations à l'intention de l'OFFT.

Au cours de l'année sous revue, la commission a en outre traité en particulier les thèmes suivants (état au 31 décembre 2012 indiqué entre parenthèses):

- Révision du document «Durée de formation/heures de formation dans les écoles supérieures» (terminée)
- Prise de position concernant la nouvelle loi sur la formation continue (terminée)
- Révision des instruments, des critères et des formes de rapport pour les procédures de reconnaissance (en cours)
- Révision du guide «Surveillance et voies de droit dans les écoles supérieures» (terminée, guide entré en vigueur au 1er janvier 2013)
- Révision des deux guides «Plans d'études cadres des écoles supérieures» et «Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures» (terminée et en cours d'examen par l'OFFT/le SEFRI)
- Suivi, recrutement et formation d'experts principaux et d'experts (en cours)
- Définition des thèmes stratégiques en lien avec les ES (terminée, traitement prévu pour 2013)

4. Approbation des plans d'études cadres ES

Au cours de l'année sous revue, la CFES a demandé à l'OFFT d'approuver les plans d'études cadres suivants:

- Technicienne en analyses biomédicales diplômée ES/technicien en analyses biomédicales diplômé ES
- Infirmière diplômée ES/infirmier diplômé ES
- Experte en soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence diplômée EPD ES/expert en soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence diplômé EPD ES

5. Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes

Au cours de l'année sous revue, des procédures de reconnaissance ont été engagées pour un total de 46 filières de formation et 8 filières d'études postdiplômes.

Sur la base des rapports finaux des experts principaux et des experts, la personne de contact compétente au sein de la CFES rédige un résumé (management summary) concernant la procédure de reconnaissance et présente celui-ci sous forme de recommandation lors des séances de la CFES. La CFES vote sur cette recommandation et la transmet à l'OFFT/au SEFRI. En 2012, les procédures de reconnaissance ont pu être achevées pour 45 filières de formation et 16 filières

d’études postdiplômes; les demandes de reconnaissance correspondantes ont également pu être déposées auprès de l’OFFT.

A une exception près, la CFES a suivi toutes les recommandations des experts impliqués dans les procédures de reconnaissance.

6. Echange d’expériences avec les experts impliqués dans les procédures de reconnaissance

Au cours de l’année sous revue, la CFES a organisé un échange d’expériences sur les questions de procédures de reconnaissance avec les experts principaux.

Il a en outre été décidé de reconsidérer les effectifs d’experts principaux et d’experts et d’en engager de nouveaux.

7. Conférence ES

Afin de maintenir l’échange d’informations entre la CFES et la Conférence ES, le président de la CFES a assisté à certaines séances de la Conférence ES.

8. Séances

Au cours de l’année sous revue, la CFES a organisé sept séances. Les procès-verbaux correspondants sont disponibles sur le site Internet du SEFRI.

Le 10 janvier 2013

Peter Petrin
Président de la CFES